



# Curieux Voyageurs

## Festival de film

### 25, 26 et 27 mars 2022

## RÈGLEMENT

### Date et lieu

La 43<sup>e</sup> édition du Festival CURIEUX VOYAGEURS, festival de films de voyageurs, se déroulera les 25, 26 et 27 mars 2022 Espace Fauriel à SAINT-ETIENNE .

### Conditions de participation

L'association organisatrice du Festival souhaite promouvoir le voyage sous toutes ses formes et la participation à la pré-sélection est donc ouverte aux documentaires, films de voyageurs, aventures, expéditions..., à l'exclusion des fictions ou films expérimentaux.

En cas de sélection du document, la présence d'un représentant du film sera indispensable lors de la diffusion au festival les 25, 26 et 27 mars 2022. Une indemnité de défraiement + prime de sélection sera proposée pour chaque film (montant total limité à 550 euros par film)

Le nombre de soumissions de films est limité à 2 par réalisateur.

La durée des films devra être au minimum de 45 min et ne devra pas excéder 75 minutes.

Les documents en langue étrangère devront obligatoirement être sous-titrés en français ou disposer d'une version française.

### Inscriptions

Les films pour la pré-sélection peuvent être mis en ligne sur le site <https://www.docfilmdepot.com> jusqu'au **15 octobre 2021**.

### Sélection

Le comité de sélection se réunira fin octobre 2021 et la sélection sera dévoilée en décembre 2021.

### Diffusion pendant le festival

Un support de très bonne qualité ainsi qu'un DVD de secours devront être envoyés 6 semaines avant le festival pour la projection sur grand écran.

Le Festival se réserve le droit de projeter certains des films sélectionnés en dehors de la manifestation : dans le cadre d'une projection avant-première/conférence de presse et dans le cadre d'une projection palmarès et coups de cœur 2022 à la Cinémathèque de Saint-Etienne.

### Supports de diffusion

BLU-RAY ou Support informatique en HD (codec H264, H265 ou Mpeg 2 ou MP4)

### Acceptation du règlement

Toute proposition de film sur la plateforme Docfilmdepôt implique l'acceptation de tous les termes du présent règlement.